

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 mai 2019

## TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1924)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 824

présenté par

M. Brun, M. Abad, Mme Anthoine, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, M. Ferrara, M. de Ganay,  
M. Leclerc, M. Kamardine, M. Schellenberger, M. Sermier et Mme Valentin

-----

**ARTICLE 7**

Après l'alinéa 2, insérer l'alinéa suivant :

« Les emplois de direction d'administration centrale des ministères sont exclusivement pourvus par voie de recrutement direct dans le cadre de contrats à durée déterminée, reconductibles une seule fois au regard de la bonne exécution des missions confiées et objectifs assignés, d'une durée minimale d'un an et ne pouvant excéder trois ans. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Durant sa campagne électorale, Emmanuel Macron avait annoncé qu'il rencontrerait les directeurs clés d'administration centrales et qu'il leur assignerait des objectifs. Il avait aussi, au mois de décembre 2017, annoncé qu'il supprimerait l'accès direct aux grands corps à la sortie de l'ENA.

Dans la pratique, cet objectif reste à atteindre.

C'est pourquoi, il est impératif de modifier le régime juridique d'exercice des fonctions de direction de l'administration centrale !

Notre pays a besoin de renouveler sa technostucture et ses techniques de recrutement. L'énarchie, aux yeux de beaucoup de Français, est largement discréditée. Dans la pratique, et bien au-delà de la seule ENA , les performances de la haute fonction publique en matière de gestion ne sont pas totalement satisfaisantes et les dépenses sont loin d'être maîtrisées. De même , les services publics peuvent encore gagner en efficacité.

Sans un renouvellement des élites administratives, la France peinera donc à se transformer , et on regrettera que les pouvoirs publics ne s'y attèlent pas.

Dans cette perspective, le présent amendement vise, afin de modifier rapidement et en profondeur les élites administratives à confier de manière exclusive les emplois de direction centrale des ministères à des contractuels.

Cette réforme permettrait d'introduire des paramètres de responsabilité individuelle au plus haut niveau dans nos administrations.

Dans cet esprit, les directeurs d'administrations centrales qui n'atteindraient pas leurs objectifs, notamment financiers, ne verraient pas leurs contrats reconduits. La garantie de l'emploi pour les directeurs d'administration centrale si elle fut justifiée à une époque ne l'est plus aujourd'hui à l'heure où il convient de faire de l'État un « État- stratège » et où l'exemple doit venir du sommet de la pyramide.